

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DPA 96 Opération de réhabilitation de la Halle Pajol et de création d'un jardin public - Indemnisation de la société SEGEX.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jean-Louis MISSIKA,
et M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de la société SEGEX dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Halle Pajol et de création d'un jardin public (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jacques BAUDRIER, Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission, et Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la société SEGEX dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Halle Pajol et de création d'un jardin (18^e).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, nature 2313, rubrique 020, mission 21000-99-030 pour la part de financement incombant à la Ville de Paris, et au chapitre 45, nature 458139, rubrique 020, mission 90004-99-110 pour la part de financement incombant à la SEMAEST, du budget d'investissement de Ville de Paris, et au chapitre 67 nature 678 rubrique 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Il sera constaté une recette correspondant au remboursement de la part de financement de la SEMAEST au chapitre 45, nature 458239, rubrique 020, mission 90004-99-110 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO